

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
VILLAGE D'ABERCORN**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du Village d'Abercorn, tenue le 2 décembre 2024, à 19 h, à la salle du conseil, au 10, rue des Églises Ouest, Abercorn, à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Margaret Lefebvre-Macey et Hélène Vézina, messieurs les conseillers François Prévost, Bernard Carey et Éric Bissonnette formant quorum selon les dispositions du Code municipal sous la présidence de M. Guy Favreau, maire.

Monsieur Jean-François Grandmont, directeur général et greffier-trésorier par intérim et monsieur Dominic McGee, responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal, sont aussi présents.

Monsieur le conseiller Roger Labrecque est absent.

Quelques personnes assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 4. ADMINISTRATION**
 - 4.1. Déclaration des intérêts pécuniaires
 - 4.2. Demande de prix 2024-11 – Vérificateurs externes
 - 4.3. Informatique - Contrat
- 5. FINANCES**
 - 5.1. Comptes et transferts
 - 5.2. Rapport des dépenses autorisées
 - 5.3. Budget 2025 – Date d'adoption
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 8. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1. Rapport de l'inspecteur et liste des permis et certificats actifs
 - 8.2. Demande d'approbation de PIIA – 73, rue Thibault Nord
- 9. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS**
 - 9.1. Sécurité routière – Émondage et abattage d'arbres
 - 9.2. Déneigement et patinoire – Contrat
- 10. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE**
- 11. VARIA**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Guy Favreau, maire, s'adresse aux personnes présentes. Il constate le quorum et ouvre la séance du conseil à 19 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 382-12-2024

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
APPUYÉ PAR Mme Hélène Vézina,
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point suivant :

11.1 Comité en route vers le 100^e anniversaire – Suivi

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024

RÉSOLUTION 383-12-2024

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Hélène Vézina,
APPUYÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal du 4 novembre 2024 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 novembre 2024

RÉSOLUTION 384-12-2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Bissonnette,
APPUYÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal du 11 novembre 2024 soit adopté en inscrivant au point 4 « Dossier retiré. » au lieu de « Aucun dossier. ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION

4.1. Déclarations des intérêts pécuniaires

Les déclarations des intérêts pécuniaires de messieurs Éric Bissonnette et Roger Labrecque (en son absence) sont déposées au conseil.

4.2. Demande de prix 2024-11 – Vérificateurs externes

RÉSOLUTION 385-12-2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Prévost,
APPUYÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
ET RÉSOLU :

D'accepter la proposition de l'entreprise Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. pour les services professionnels de vérificateur externe et d'assistance comptable au montant estimé de 14 305 \$ plus frais et taxes;

De mandater l'entreprise Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. à titre de vérificateur externe du Village d'Abercorn pour l'exercice financier 2024;

De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité;

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier par intérim, à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

Que le conseil exprime son malaise vis-à-vis les frais administratif et technologique de 5 %.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.3. Informatique - Contrat

RÉSOLUTION 386-12-2024

ATTENDU QU'IL est souhaitable d'e séparer le poste faisant office de serveur de celui de la direction générale afin de corriger différentes lacunes du réseau de l'Hôtel de Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Hélène Vézina,
APPUYÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
ET RÉSOLU :

D'accepter la proposition datée du 29 novembre 2024 et d'accorder un contrat à DBR informatiques pour la fourniture d'un ordinateur portable avec station d'accueil, accessoires ainsi qu'une banque de 10 heures au montant de 2660,76 \$ plus taxes;

De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier par intérim à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. FINANCES

5.1. Comptes et transferts

RÉSOLUTION 387-12-2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Prévost,
APPUYÉ PAR Mme Hélène Vézina,
ET RÉSOLU :

D'approuver la liste des comptes et des transferts en date du 28 novembre 2024 au montant de 95 254,13 \$ et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier par intérim à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2. Rapport des dépenses autorisées

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées au 31 octobre 2024.

5.3. Budget – Date d'adoption

Le maire mentionne qu'une séance extraordinaire aura lieu le 16 décembre prochain à 19 h pour l'adoption du budget 2025 et du programme triennal d'immobilisations.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun dossier.

8. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT

8.1. Rapport de l'inspecteur et liste des permis et certificats actifs

Les rapports du responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal sont déposés pour les dates suivantes :

Liste des permis émis – 1^{er} octobre au 20 novembre 2024

- 16 permis ou certificats
- 2 logements créés
- Valeur des travaux : 939 000 \$

Liste des permis actifs au 20 novembre 2024

8.2. Demande d'approbation de PIIA – 73, rue Thibault Nord

RÉSOLUTION 388-12-2024

CONSIDÉRANT que la propriété sise au 73, rue Thibault Nord est située dans la zone R-06, encadrée par le règlement sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) N°232;

CONSIDÉRANT que sont assujetties aux dispositions du règlement sur le PIIA N°232 les demandes de permis de construction, de lotissement et les certificats d'autorisation concernant les travaux de construction, ainsi que la transformation ou l'agrandissement de tout bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que la demande vise la modification du revêtement extérieur de la résidence au 73, rue Thibault Nord;

CONSIDÉRANT que le projet a été évalué sur la base des objectifs et des critères d'évaluation spécifiques à l'architecture des bâtiments énoncés au règlement sur le PIIA N°232 ;

CONSIDÉRANT que le règlement sur le PIIA N°232 privilégie le clin de bois horizontal et autres matériaux à caractère patrimonial pour le revêtement extérieur;

CONSIDÉRANT que la propriétaire propose un revêtement de lambris de bois horizontal peint de couleur sobre «010 Maibec gris océan »;

CONSIDÉRANT que les objectifs et les critères d'évaluation spécifiques à l'architecture des bâtiments énoncés au règlement sur le PIIA N°232 ont été étudiés par le CCU;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande que le conseil accueille favorablement la demande de PIIA telle que déposée;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bernard Carey,

APPUYÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
ET RÉSOLU :

D'approuver la demande de PIIA N°24-004 tel que déposée et de permettre la modification du revêtement extérieur de la résidence située au 73, rue Thibault Nord.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

9.1. Sécurité routière – Émondage et abattage d'arbres

RÉSOLUTION 389-12-2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bernard Carey,
APPUYÉ PAR M. François Prévost,
ET RÉSOLU :

D'octroyer un contrat à taux horaire à M. Jeremy Jacob pour l'émondage ou l'abattage d'arbres pouvant affecter la sécurité routière et la libre circulation des véhicules au cours de la période hivernale, selon les recommandations de M. Louis Schinck;

De financer cette dépense estimée à 2500 \$ plus taxes à même le fonds général de la municipalité (budget courant);

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier par intérim à donner toute directive à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.2. Déneigement et patinoire - Contrat

RÉSOLUTION 390-12-2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bernard Carey,
APPUYÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
ET RÉSOLU :

D'accepter la proposition datée du 29 novembre 2024 et d'octroyer un contrat à monsieur Louis Schinck au montant total de 13 150 \$ plus taxes applicables pour des travaux de déneigement et d'entretien de la patinoire pour la saison hivernale 2024-2025;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier par intérim à signer tout document à cet effet;

De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE

Aucun dossier.

11. VARIA

Madame la conseillère Hélène Vézina fait un suivi de la première rencontre du Comité en route vers le 100^e.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public avant le début de la séance.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 391 -12-2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bernard Carey,
APPUYÉ PAR M. Éric Bissonnette,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la séance soit levée à 20 h 15.

Me Jean-François Grandmont,
OMA Directeur général et
greffier-trésorier par intérim

Guy Favreau, maire

La signature du présent procès-verbal par le maire équivaut à la signature par celui-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.